

Réf : DCM/2022-79/7.1/05-12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 29/11/2022

Notifiée aux élus le : 29/11/2022

Date de l'affichage : 29/11/2022

## SÉANCE DU MERCREDI 05 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le CINQ DÉCEMBRE À 18H00

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENTS** : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUULET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Michel AUSSANNAIRE à P. MAUMÉJEAN  
Cédric BONATO à J. RAMS  
Maryline POUGENC à O. BERTRAND  
Christine DUCHANGE à A. DAMOUR  
Patricia VAN DER LINDE à G. TRAUULET.

**ABSENT NON-REPRÉSENTÉ** : Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Janine LHUILLIER

### **OBJET :**

### **FINANCES – DM N° 3 BUDGET COMMUNE 2022**

**Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les modifications de crédits reprises dans le tableau ci-dessous :

Recettes Fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
Compte	Montant	Compte	Montant
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>124 132 €</b>	<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>23 000 €</b>
7488 - Autres attributions et participations	124 132 €	60622 - Carburants	12 000 €
		6257 - Réceptions	5 000 €
		6262 - Frais de télécommunications	6 000 €
		<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>100 000 €</b>
		64111 - Rémunération principale	20 000 €
		64114 - Personnel titulaire - indemnité inflation	14 200 €
		64118 - Autres indemnités	30 000 €
		64131 - Rémunérations	34 100 €
		64134 - Personnel non titulaire - indemnité inflation	1 600 €
		64164 - Emploi d'insertion - indemnité inflation	100 €
		<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 410 €</b>
		6531 - Indemnités	1 000 €
		6533 - Cotisations de retraite	700 €
		6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	700 €
		6558 - Autres contributions obligatoires	10 €
		<b>66 - Charges financières</b>	<b>50 €</b>
		66111 - Intérêts réglés à l'échéance	50 €
		<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>1 122 €</b>
		6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 122 €
		<b>042 - opération d'ordre transfert entre sections</b>	<b>132 910 €</b>
		6811 - Dotation aux amortissements et provisions	132 910 €
		<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>-135 360 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>124 132 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>124 132 €</b>

Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
Compte	Montant	Compte	Montant
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 000 €</b>	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 000 €</b>
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>109 194 €</b>		
1328 - Autres	109 194 €		
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-135 360 €</b>	<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>41 144 €</b>
		2031 - Frais d'études	41 144 €
<b>040 - opération d'ordre transfert entre sections</b>	<b>132 910 €</b>	<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>65 600 €</b>
28032 - Frais de recherche et de développement	-3 462 €	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	6 600 €
28041412 - Communes du GFP - Bâtiments et installations	4 620 €	21318 - Autres bâtiments	9 000 €
28051 - Concessions et droits similaires	2 676 €	2183 - Mobilier de bureau et matériel informatique	10 000 €
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	1 745 €	2188 - Autres immobilisations	40 000 €
28128 - Autres aménagements de terrains	-9 827 €		
281311 - Hôtel de ville	-871 €		
281312 - Bâtiments scolaires	-12 €		
281318 - Autres bâtiments publics	3 512 €		
28135 - Installations générales	4 333 €		
28151 - Réseaux de voirie	-314 €		
28152 - Installations de voirie	92 106 €		
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	-9 186 €		
281533 - Réseaux câblés	-114 €		
281534 - Réseaux d'électrification	44 573 €		
281538 - Autres réseaux	47 933 €		
281571 - Matériel roulant	-5 792 €		
281578 - Autre matériel et outillage de voirie	-3 985 €		
28158 - Autres installations, matériel et outillage	-1 799 €		
28181 - Installations générales, aménagements divers	327 €		
28182 - Matériel de transport	2 395 €		
28183 - Matériel de bureau et informatique	-3 490 €		
28184 - Mobilier	-999 €		
28188 - Autres immobilisations corporelles	-31 459 €		
<b>TOTAL</b>	<b>108 744 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>108 744 €</b>

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la proposition telle qu'énoncée précédemment,
- Autorise le maire ou son représentant délégué à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 9 décembre 2022

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN



**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération 2022-79	FINANCES – DM Budget Commune 2022	Pour :	27	Groupe majoritaire + C. BONATO + M. POUGENC + J. RAMS + S. PIGNAN
		Contre :	2	O. BERTRAND, C. VANDERBISTE
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

II  
A1

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	124 132,00	124 132,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>124 132,00</b>	<b>124 132,00</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	108 744,00	108 744,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>108 744,00</b>	<b>108 744,00</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>232 876,00</b>	<b>232 876,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 030-213000037-20221209-DCM202279-DE